

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 16 septembre 2013 19 h 30 min, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

Cette session fut convoquée par le maire afin de traiter des sujets ci-après mentionnés. L'avis de convocation a été transmis par la poste à chaque membre du conseil municipal.

SONT PRÉSENTS : **MESDAMES :** Edes Berger, Géraldine Chrétien, Charline Chabot et Gilberte Potvin

MESSIEURS : Gilles Demeules et Roger Durette

AINSI QUE MME CLAIRE SÉNÉCHAL, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum et la prière, le maire déclare la session ouverte.

149-09-2013 : OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Demeules , secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la réunion. Et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, soit :

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dossier de la mise aux normes de la salle communautaire
4. Levée de l'assemblée

150-09-2013 : DOSSIER DE LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

1)

Considérant qu'une seule soumission a été reçue;

Considérant que les coûts de la soumission reçue sont plus élevés que le budget prévu;

Considérant le budget disponible;

Considérant que les travaux devront être terminés avant le 31 décembre 2013;

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville adopte ce qui suit :

- 1) D'accorder le contrat d'agrandissement de la salle communautaire a Construction Ghislain D'Amours inc. de Sayabec pour un montant maximal de 154 979.17 \$ taxes incluses.
- 2) De mandater M. Martin Landry, maire pour vérifier avec l'entrepreneur la possibilité de retrancher des travaux jugés non nécessaires.

2)

Considérant le coût des travaux;

Considérant que la subvention maximale de Développement économique Canada volet FAIC est de 68 130 \$;

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville prélève a même sa réserve financière fond de roulement un montant maximal de 100 000 \$ et qu'elle rembourse sur une période maximale de 10 ans a raison de 10 000 \$ par année ou à partir d'un surplus annuel

151-09-2013 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de lever la séance à 20h50 min.

Martin Landry, Maire

Claire Sénéchal, Directrice-Générale & Secrétaire trésorière